

Délibération n° 2013-17 (03/07/2013)

OBJET : Plan de formation 2013 – 2014

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre départemental de gestion en date du 25 avril 2013 ;

Exposé des motifs —

Le Président présente le plan de formation 2013 – 2014 du personnel du Conservatoire.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le plan de formation 2013 – 2014 du personnel du Conservatoire ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 3 juillet 2013.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,



Félix MOROSO.



Plan de formation pour les années 2013 – 2014

Présenté au Comité Technique Paritaire le 25 avril 2013

Validé par le comité syndical le : 3 juillet 2013

Pour les années 2013 et 2014, les priorités sont données aux objectifs suivants :

1. satisfaire aux obligations en ce qui concerne les formations statutaires
2. renforcer l'hygiène et la sécurité au travail au vu des activités des agents
3. contribuer aux évolutions promotionnelles des agents

Rappel des règles de priorisations définies dans le règlement de formation :

Priorité N° 1

- 1. Les formations statutaires obligatoires qui conditionnent le déroulement de carrière de l'agent.
- 2. Les formations obligatoires liées à l'hygiène-la sécurité et les conditions de travail.
- 3. Les formations de perfectionnement demandées par le conservatoire et qui conditionnent la réussite des projets engagés.

Priorité N°2

- ♣ Les formations conditionnant l'évolution promotionnelle des agents (préparation aux concours et examens professionnels).
- ♣ Les formations liées à la maîtrise de la langue française.
- ♣ Les formations de perfectionnement à l'initiative de l'agent.

Priorité N°3

- ♣ Les formations personnelles.

Pour arbitrer les priorités entre les agents d'une même unité sont définies en fonction des besoins du service et d'après les critères suivants :

- ♣ avis du responsable hiérarchique
- ♣ délai passé depuis l'accès à la dernière formation

La synthèse des besoins individuels et collectifs est présentée ci-dessus.

Les abréviations utilisées sont les suivantes :

FPPE : formation professionnelle au premier emploi
F.PPPR : formation professionnelle poste à responsabilité
F.PTLC : formation professionnelle tout au long de la carrière
F. perfect : formation de perfectionnement

Toutes les formations du catalogue du CNFPT pourront être autorisées par la hiérarchie, en fonction des demandes, des besoins et de l'évolution de la législation en vigueur.

I. Formations statutaires obligatoires

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût (hors cotisation CNFPT)	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
Formation d'intégration catégorie B	Service support	Intégration	1	2013-2014	2	CNFPT	0 €	FPPE	1

II. Formations liées à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût (hors cotisation CNFPT)	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
PAS D'INSCRIPTION									

III. Formations liées aux projets du conservatoire

Intitulé	Nombre de personnes concernées	Objectif de formation	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût	Priorité (2)
PAS D'INSCRIPTION							

IV. Préparation aux concours et examens professionnel dans le cadre du DIF

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût	Priorité (2)
Préparation à l'examen de rédacteur	Administratif Accueil Manosque	Favoriser ses chances de réussite au concours de rédacteur	1	2014	6 jours	CNFPT	0€	2
Préparation au concours de rédacteur	Administratif Accueil Digne	Préparation intensive au concours	1	2013-2014	?	CNFPT	0€	2

V. Formations de perfectionnements liés au poste de l'agent

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
PAS D'INSCRIPTION									

VI. Formations personnelles et / ou de perfectionnement à l'initiative de l'agent

Domaine	Filière	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
Finances et gestion financière	Administration	Connaissance et Perfectionnement	3	2013-2014	16	CNFPT	0	FPTLC	2
Gestion des ressources humaines	Administration	Connaissance et Perfectionnement	1	2013-2014	2	CNFPT	0	FPTLC	2
Culture, archives et documentation	Culturelle	Connaissance et Perfectionnement	11	2013-2014	62	CNFPT	0	FPTLC	2
Informatique et systèmes d'informatique	Culturelle Administrative	Connaissance et Perfectionnement	2	2013-2014	5	CNFPT	80€/jour	FPTLC	2
Repères et outils fondamentaux	Technique	Connaissance et Perfectionnement	1	2013-2014	3	CNFPT	0	FPTLC	2

VII. Formations dans le cadre du DIF

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
PAS D'INSCRIPTION									